



COMMISSAIRES



Calendrier

Cies régionales	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	lieu
Versailles	P. 220			10						Versailles

Code

4013

Durée

2 Jours

Droits d'inscription

800 euros HT

Support pédagogique,
cas pratiques, aides visuelles
et documentation inclus.

Auditer la dépréciation des actifs en IFRS : comparaison avec les règles françaises

Formation soumise à homologation du Comité scientifique.

🌀 Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Experts-comptables
- Collaborateurs confirmés

🌀 Objectifs

- À partir d'un cas pratique servant de fil conducteur pendant les 2 jours, les participants sont confrontés à une revue du Business plan et des tests de dépréciation préparés par un client. Toutes les difficultés d'application sont traitées à travers ce cas.
- Une analyse fine de la norme IAS 36 est également proposée dans ce séminaire afin de permettre aux confrères de définir les modalités de contrôle des tests de dépréciation affectant les actifs et valider les hypothèses de valorisation présentées dans l'annexe.

🌀 Questions traitées

- Cerner les difficultés de mise en œuvre de la valeur d'utilité et de la juste valeur nette des coûts de cession.
Les objectifs et le champ d'application de la norme IAS 36 :
 - Le champ d'application de la norme IAS 36 et de sa transposition en France.
 - Les principes de la norme IAS 36 ; comparaison avec le CRC 2002-10.
 - La prise de connaissance du guide d'application proposée par l'Académie des Sciences et techniques comptables et application des solutions retenues.
- Mise en situation par un cas pratique appliqué durant les deux jours.
La démarche générale du commissaire aux comptes pour apprécier les pertes de valeurs :
 - La détermination des indices de perte de valeur.
 - La démarche d'audit du test de dépréciation.
 - Les méthodes actuarielles applicables à la détermination de la valeur d'utilité.
 - Le suivi de la comptabilisation des pertes de valeur.
 - L'analyse fiscale.
 L'identification des unités génératrices de trésorerie :
 - La revue de la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie.
 - L'analyse du traitement du goodwill et des actifs de support.
 La revue de l'annexe :
 - Le format de la communication financière.
 - Les liens avec IAS 14 (Information sectorielle).

